

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-5/07

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : PERRUSSOT François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Participation au Groupement de commandes pour la création du site Internet "Réseau Ile-de-France International".

Partant du constat que les collectivités initient à l'échelle de leur territoire des actions visant à soutenir un même objectif - la solidarité internationale, sans que toutefois les publics cibles de leurs dispositifs puissent en bénéficier de façon optimale, la Région Ile de France a sollicité l'ensemble des Conseils généraux franciliens afin que soit développé un outil permettant de répondre aux deux objectifs suivants :

- favoriser l'échange et la connaissance mutuelle des dispositifs développés par la Région Ile-de-France et les Départements franciliens en matière de solidarité internationale et de coopération décentralisée ;

- optimiser l'accessibilité des franciliens aux informations inhérentes à la solidarité internationale ainsi qu'à la coopération décentralisée.

La création du groupe de travail « Réseau Ile-de-France International » rassemblant la Région Ile-de-France et les Départements franciliens, a constitué la 1ère étape témoignant de la volonté partagée de mieux harmoniser les pratiques opérées par chacun en matière de solidarité internationale et de coopération décentralisée.

Le projet d'élaborer conjointement un site internet éponyme, matérialisant cette volonté commune constitue une 2nde étape.

En étant déjà partie prenante au sein du groupe de travail ci-dessus cité, le Département de Seine-et-Marne souhaite poursuivre son implication en participant à la conception du site internet ainsi qu'à son animation. Son engagement se traduira par :

- une participation financière dédiée à la création du site internet à hauteur de 5 000 € maximum ;
- la transmission d'informations à la Région visant à alimenter le site.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur les modalités de mise en œuvre afférentes à la création du site internet « Réseau Ile-de-France International ».

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération 10 - 669 de la Région
VU le rapport du Président du Conseil général,
VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de création du site internet « Réseau Ile de France International » ;

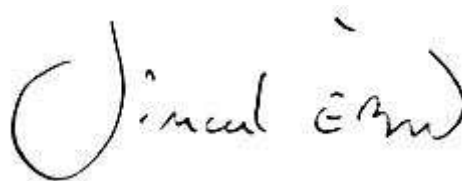
Article 2 : d'approuver le projet de convention régissant les conditions et modalités du partenariat relatif à la création du site internet « Réseau Ile-de-France International » joint en annexe ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département ;

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil général à participer à hauteur de 5 000 € maximum à la création du site internet « Réseau Ile de France International ». Les crédits seront prélevés sur l'action « Actions Internationales », opération « Participation au Réseau Ile-de-France International ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ